Informations de base

1996/0075(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Prix agricoles 1996/1997: vins mousseux, vins de liqueur (modif. règl. 2332/92/CEE, 4252/88/CEE) **Subject** 3.10.06.08 Vin, boissons alcoolisées et non-alcoolisées	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	SANTINI Giacomo (UPE)	31/10/1995

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	GIANSILY Jean-Antoine (UPE)	19/03/1996
RELA Relations économiques extérieures		
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	1944	1996-07-24

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
14/02/1996	Publication de la proposition législative	COM(1996)0044	Résumé
15/04/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/04/1996	Vote en commission		
23/04/1996	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0117/1996	

22/05/1996	Débat en plénière		
10/06/1996	Vote en commission		
30/07/1996	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
30/07/1996	Fin de la procédure au Parlement		
16/08/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/0075(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 043
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0117/1996 JO C 152 27.05.1996, p. 0003	23/04/1996	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0271/1996 JO C 166 10.06.1996, p. 0128-0170	23/05/1996	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1996)0044	14/02/1996	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 1996/1594
JO L 206 16.08.1996, p. 0035 Résumé

Prix agricoles 1996/1997: vins mousseux, vins de liqueur (modif. règl. 2332 /92/CEE, 4252/88/CEE)

1996/0075(CNS) - 14/02/1996 - Document de base législatif

Prix agricoles et mesures connexes 1996/97 - Vins mousseux et vins de liqueur. Dans l'attente de la mise en place de la nouvelle OCM vin, la Commission propose de reporter au 01.04.1997 l'échéance prévue pour la présentation par la Commission de rapports au Conseil sur les teneurs maximales en anhydrides sulfureux des vins mousseux et des vins de liqueur, rapports éventuellement assortis de propositions appropriées. Le Conseil se prononcerait alors sur les mesures éventuelles applicables à partir du 01.09.1997.

Prix agricoles 1996/1997: vins mousseux, vins de liqueur (modif. règl. 2332 /92/CEE, 4252/88/CEE)

1996/0075(CNS) - 23/05/1996 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Giacomo SANTINI (UPE, I), le Parlement européen a approuvé la proposition de la Commission sans y apporter de modifications. CNS96075 23/05/96 APE FR En adoptant le rapport de M. Giacomo SANTINI (UPE, I), le Parlement européen a approuvé la proposition de la Commission sans y apporter de modifications.

Prix agricoles 1996/1997: vins mousseux, vins de liqueur (modif. règl. 2332 /92/CEE, 4252/88/CEE)

1996/0075(CNS) - 30/07/1996 - Acte final

Prix agricoles et mesures connexes 1996/97 - Vins mousseux et vins de liqueur. MESURE DE LA COMMUNAUTE : Règlement 1594/96/CE du Conseil modifiant les règlements 2332/92/CEE et 4252/88/CEE. CONTENU : dans l'attente de la mise en place de la nouvelle OCM "vin", report au 01.04.1997 de l'échéance prévue pour la présentation par la Commission de rapports au Conseil sur les teneurs maximales en anhydrides sulfureux des vins mousseux et des vins de liqueur, rapports éventuellement assortis de propositions appropriées. Le Conseil se prononcera sur les mesures éventuelles applicables à partir du 01.09.1997. ENTREE EN VIGUEUR : 19/08/1996.